

APPEL À CANDIDATURE POUR L'ATTRIBUTION DE FINANCEMENTS RÉGIONAUX POUR LES JEUNES TITULAIRES D'UNE MAÎTRISE RÉSIDANT À L'ÉTRANGER COMME REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS POUR LA PARTICIPATION À DES MASTERS DES UNIVERSITÉS DE L'EMILIE-ROMAGNE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015.

La Région Emilie-Romagne prévoit (selon la Loi régional n. 3/2006, art. 3, alinéa 1, lettre e), des initiatives visant à favoriser, dans le respect de la législation italienne ainsi que celle du pays d'accueil, l'intégration dans le cursus scolaire et la participation à des cours universitaires et de spécialisation pour les jeunes résidant à l'étranger.

Le plan triennal 2013-2015 de la Région sur les actions en soutien des emiliano-romagnols à l'étranger, prévoit, entre autre, le soutien et la participation aux masters organisés par les universités qui ont leur siège dans la Région pour des jeunes titulaires d'une maîtrise, ressortissants italiens ou leur descendants et pouvant prouver un rapport solide avec les Associations inscrites sur la liste de la Région, ainsi qu'ayant les titres requis pour être admis à l'appel à candidatures approuvé par les différentes Universités.

Le Conseil pour les emiliano-romagnols dans le monde a souligné, dans son plan annuel pour 2014, la nécessité de continuer cette action qui est très importante pour les co-régionaux résidants à l'étranger.

1 - Contribution régionale aux dépenses liées au master

La Région pourra octroyer aux jeunes titulaires d'une maîtrise, et ayant les qualités subjectives requises - indiquées au point 2 ci-dessous-, une subvention individuelle au titre de remboursement des frais engagés pour assister aux cours des Masters 1 et 2 organisés par les Universités qui ont leur siège dans la Région Emilie-Romagne pour l'année académique 2014/2015, dans la limite de 8.000,00 € maximum.

Les ressources actuellement disponibles s'élèvent à 50.000,00 €. Cette somme pourra être augmentée dans le cas où d'autres ressources seront repérées dans le budget 2014. Le soutien régional est incompatible avec les bourses accordées par d'autres organismes pour la participation au même master.

2 - Qualités subjectives requises pour la demande de financement régional

Pour avoir droit au financement régional, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes:

- Être résident à l'étranger;
- Être titulaire d'une maîtrise obtenue à l'étranger ou en Italie (comme prévu par les appels à candidatures des universités);
- Être soit émigré de l'Emilie-Romagne soit descendant de ressortissants emiliano-romagnols, soit un résident à l'étranger qui a des relations solides avec les Associations inscrites à la liste régionale, art. 6, alinéa 2 de la L.R. n. 3/2006 (à prouver par une attestation du président de l'Association, modèle disponible en bas de la page du formulaire de demande);
- Avoir été admis à un master de l'une des Universités qui ont leur siège en Emilie-Romagne pour l'année académique 2014/2015 ou bien avoir l'intention de présenter sa candidature, selon les modalités prévues par les universités, à un master de l'une des Universités qui ont leur siège en Emilie-Romagne pour l'année académique 2014/2015.
- Ne pas avoir déjà reçu un soutien financier similaire de la Région Emilie-Romagne pour un master dans les années précédentes.

3 - Typologie des dépenses admises au financement régional

Les dépenses qui pourront être remboursées à la hauteur de 8.000,00 € maximum pour chacun des bénéficiaires concernent:

- Frais d'inscription au master, selon le montant établi par les Universités.
- Frais d'inscription de l'examen d'entrée, si nécessaire, qui seront remboursés uniquement en cas d'inscription au master ;
- Frais de voyage du pays de résidence vers l'Italie, au siège du master et retour (uniquement dans le cas où la présence au master en Italie serait obligatoire);
- Frais de voyage et séjour dans des pays différents de l'Italie, si ceux-ci sont indiqués dans l'appel à candidature comme destinations obligatoires pour le master ;
- Frais de séjour, uniquement dans le cas où dans la ville où se tiennent les cours du master le campus universitaire géré par ER.GO ne soit pas présent ou disponible ;

- Frais de voyages en Italie pour des dépenses liées au master (par exemple pour un stage qui se déroulerait dans un ville différente que celle du master);
- Frais pour l'achat de supports pédagogiques nécessaires au master ;
- Frais pour l'achat d'articles de papeterie et reproduction.

4 - Autres facilitations

Les bénéficiaires sélectionnés, en plus du droit au remboursement des frais, comme indiqué à l'article 4 ci-dessus, auront la possibilité d'être hébergés, gracieusement, dans les campus gérés par Er-Go (Société Régionale pour le droits aux études supérieurs), s'ils sont présents dans la ville où ont lieu les cours de master.

Cet hébergement sera soumis aux conditions établies par Er-Go.

Un bonus de € 200,00 à utiliser pour les repas auprès des structures conventionnés est également prévu et géré par ER-Go.

5 - Présentation de la demande à la Région et documentation à joindre

La demande pour la demande de soutien régional doit être rédigée sur le formulaire joint à cet appel à candidatures.

Un curriculum vitae en langue italienne doit obligatoirement être joint.

La **demande** doit parvenir à la Région, **dûment rempli et signée par le candidat, avec une copie de la pièce d'identité sous peine d'exclusion, avant le 2 juin 2014**, selon l'une des modalités suivantes:

- Signée en original et envoyée **par fax** au 0039 051 5275234;

ou

- Signée en original, **scannée et enregistrée en pdf, et envoyé par anticipation** à l'adresse consulta@regione.emilia-romagna.it avant le 2 juin 2014.

L'original de la demande devra ensuite être envoyé **par lettre recommandée** à l'adresse: Région Emilia-Romagna,

Viale Aldo Moro n. 30, 40127 Bologna, Italie, avant le 5 juin 2014. Le cachet de la poste fait fois.

Les demandes qui ne seront pas envoyées par la poste, seront exclues.

ou

- Signé avec une **signature électronique certifiée** à l'adresse:
segrpoue@postacert.regione.emilia-romagna.it.

D'autres formes de présentation de la demande de subvention ne sont pas admises.

Toute demande dépourvue de signature originale et de pièce d'identité sera exclue. Selon le Code de l'Administration numérique (D.Lgs. 82/2005), la signature électronique est considérée comme signature originale à tous les effets.

6 - Contrôles sur les déclarations présentées

La Région Emilie-Romagne effectuera des contrôles tests des déclarations présentées.

7 - Sélection des demandes

Le dirigeant du Service Politiques Européennes et Relations internationales procédera à l'examen des demandes et au classement des demandes admises.

La priorité absolue sera donnée aux candidats résidents à l'étranger qui sont des ressortissants ou des descendants de ressortissants de l'Emilie-Romagne.

	Critères d'évaluation de la demande	Points max.
A	Note obtenue pour la maîtrise	10
B	Attestation de connaissance de la langue italienne	6
C	D'autres cours universitaires fréquentés inclus dans le curriculum vitae	10

Concernant les critères d'évaluation de la demande, nous précisons que:

- (A) la note obtenue pour la maîtrise indiquée dans le formulaire de demande sera pris en considération
- (B) le niveau de connaissance de la langue italienne certifié indiqué par le candidat donnera droit aux points suivants:

Niveau A1 1 point

Niveau A2 2 point

Niveau B1 3 point

Niveau B2 4 point

Niveau C1 5 point

Niveau C2 6 point;

- (C) Les autres cours de niveau universitaire seront évalué comme suit, selon les indications du candidat dans son curriculum vitae:

Autre maîtrise: 2 points,

Autre master: 1 point;

- en cas d'égalité de points, la priorité sera donnée au candidat le plus jeune.

Puisque nous avons donné la possibilité de candidater même pour des Masters pour lesquels, à la date du 2 juin 2014, les procédures de sélection et d'admission, ne sont pas encore commencées, l'assignation du financement régional est soumise à l'admission effective du demandeur au master.

Dans le cas où un demandeur bénéficiaire souhaiterait renoncer au financement régional, il devra le communiquer immédiatement à la Région Emilie-Romagne, de manière à pouvoir réallouer le financement à un autre candidat suivant le classement.

8 - Communication des résultats

Le résultat de la sélection sera communiqué à tous ceux qui ont présenté une candidature, par mail à l'adresse indiquée dans la demande, avec accusé de réception.

Tous ceux qui ont été sélectionnés recevront la communication de l'admission au financement ainsi que les instructions pour les rapports avec la Région.

9 - Publicité de cet appel à candidatures

Cet appel à candidatures est envoyé intégralement à tous les Présidents des Associations inscrites à la liste de la Région (art. 6, alinéa 2 de la L.R. n. 3/2006), et publié sur le site internet de la Région Emilie-Romagne <http://emilianoromagnolinelmondo.regione.emilia-romagna.it/> dans la section "Bandi" (appel à candidatures) et dans la section "Bacheca delle opportunità formative" (Annonces d'opportunités de formation), de l'Espace jeunes (Spazio Giovani).

L'appel sera également transmis aux Universités de la Région pour les diffuser auprès des secrétariats de Master class. Toutes les actions de communication nécessaires seront aussi prises pour donner une diffusion la plus large possible à cet appel à candidatures.

10 - Liquidation du financement régional

Le dirigeant du Service Politiques Européennes et Relations Internationales pourvoira à la liquidation du financement.

La liquidation du financement sera effectuée, conformément aux normes régionales dans la matière, sur le compte courant italien ou étranger du bénéficiaire. Les frais bancaires seront à la charge du bénéficiaire.

Pour obtenir le remboursement des frais engagés pour la participation au Master, il est nécessaire d'en faire la demande, en y joignant les copies des documents justificatifs, aux bureaux de la Région préposés, auprès du Service Politiques Européennes et Relations Internationales.

Une première liquidation partielle pourra être demandée après avoir réglé les frais d'inscription au master. La somme devra être restituée si l'étudiant ne termine pas le master.

11 - Protection des données personnelles

Le titulaire du traitement des données personnelles est la Région Emilie-Romagne. Les données fournies seront utilisées uniquement pour les finalités de cet appel à

candidature et dans le respect des normes en vigueur en matière de protection des données personnelles.

12 - Responsable de la procédure

Le Responsable de la procédure est le Dirigeant du Service Politiques européennes et Relations Internationales de la Région.

Les candidats peuvent exercer leur droit d'accès aux actes comme prévu par la loi en vigueur. La demande devra parvenir au Service Politiques européennes et Relations Internationales.

Pour toute **information** sur cet appel à candidature, prière de s'adresser au 0039 051 5275154 ou envoyer une mail à consulta@regione.emilia-romagna.it.

ALLEGATO 1

DOMANDA DI PARTECIPAZIONE AL BANDO PER L'ATTRIBUZIONE A GIOVANI LAUREATI RESIDENTI ALL'ESTERO DI FINANZIAMENTI A PARZIALE RIMBORSO DELLE SPESE SOSTENUTE PER LA PARTECIPAZIONE A MASTER UNIVERSITARI INDETTI DALLE UNIVERSITÀ CON SEDE IN EMILIA-ROMAGNA PER L'ANNO ACCADEMICO 2014-2015

Spett./Le
REGIONE EMILIA-ROMAGNA
SERVIZIO POLITICHE EUROPEE E RELAZIONI INTERNAZIONALI
Viale Aldo Moro, 30,- 40127 BOLOGNA - ITALIA

Io sottoscritt_ _____

nato a _____ Stato _____ il _____

Codice Fiscale (*italiano o estero*) _____

residente a (*città*) _____ Stato _____

zip code _____ indirizzo _____

telefono abitazione _____ cellulare _____

indirizzo di posta elettronica personale (*da utilizzare per tutte le comunicazioni regionali*)

DICHIARO

A) di essere in possesso di diploma di laurea in:

durata (*triennale/quadriennale/quinquennale*) _____

conseguito presso l'Università _____

con sede a _____ Stato _____

con la votazione di _____ su _____
(*indicare scala/termine di valutazione, esempio punti 105/110*)

B) di essere emigrato dall'Emilia-Romagna dal Comune di _____

oppure

di essere discendente di emigrati dall'Emilia-Romagna, dal Comune di _____

(*tale discendenza dovrà essere provata dall'assegnatario in caso di controllo*);

oppure

di essere in relazione con le attività dell'Associazione

operante nel territorio di _____ Stato _____
regolarmente iscritta nell'elenco regionale di cui alla L.R. n.
3/2006, art. 6, comma 2, il cui Presidente sottoscrive la
presente domanda (dovrà essere allegata dichiarazione del
Presidente dell'associazione);

C) essere stato ammesso al master _____
bandito dall'Università di _____
per l'anno accademico 2014/2015;

oppure

di aver intenzione di presentare domanda di ammissione al master

bandito dall'Università di _____
per l'anno accademico 2014/2015;

D) non aver già ricevuto un analogo sostegno finanziario dalla Regione
Emilia Romagna per la frequenza a master universitari in anni
precedenti

CHIEDO

che la mia ammissione al master Anno Accademico 2014-2015, qualora
accettata dall'Università in quanto rispondente ai requisiti del
Bando, sia assistita dal contributo regionale previsto dalla
deliberazione della Giunta n. ____/2014.

Mi impegno a comunicare immediatamente alla Regione Emilia-Romagna,
Servizio Politiche Europee e Relazioni Internazionali, la mia
ammissione, o esclusione, al master da parte dell'Università
(indicazione necessaria solo per i laureati interessati a master che
non hanno ancora completato le procedure di ammissione).

A tale scopo, dichiaro di aver letto il bando relativo e di accettarne
tutte le condizioni.

Allego curriculum vitae

Allego copia documento di riconoscimento

In fede.

IL RICHIEDENTE

(firma per esteso)

CETTE TRADUCTION A UN BUT SEULEMENT EXPLICATIF.
LE TEXTE OFFICIEL DE L'APPEL À CANDIDATURE EST CELUI APPROUVÉ AVEC DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL REGIONAL N. 233/2014

ATTESTAZIONE PRESIDENTE DELL'ASSOCIAZIONE
(DA ALLEGARE SE NON SI E' DI ORIGINE O DISCENDENZA EMILIANO-ROMAGNOLA)

ASSOCIAZIONE _____
CON SEDE A _____ STATO _____
ISCRITTA ALL'ELENCO DI CUI ALL'ART. 6 COMMA 2 DELLA L.R. N. 3/2006 -
REGIONE EMILIA-ROMAGNA

SI ATTESTA CHE

IL SIGNOR /LA SIGNORA _____, RICHIEDENTE
I BENEFICI STABILITI CON DELIBERA DELLA GIUNTA REGIONALE N. ____/2014, È UN GIOVANE
LAUREATO ISCRITTO ALL'ASSOCIAZIONE CHE COLLABORA ALLE INIZIATIVE DELLA SCRIVENTE
ASSOCIAZIONE

LA SUA FREQUENZA AL MASTER IN QUESTIONE POTRÀ ESSERE UTILE A

EVENTUALI NOTE AGGIUNTE :

IN FEDE.

PRESIDENTE DELL'ASSOCIAZIONE

(FIRMA PER ESTESO)

Allego copia documento di riconoscimento del Presidente dell'Associazione

INFORMATION pour le traitement des données personnelles

1. Préambule

Conformément à l'art. 13 du Décret Lgs. n. 196/2003 - "Code en matière de protection des données personnelles" (ci-après nommé "Code"), la Région Emilie-Romagne, en qualité de "Titulaire" du traitement, est tenue à fournir toutes les informations concernant l'utilisation des données personnelles.

Le traitement des données personnelles dans le cadre d'une exploitation pour des raisons institutionnelles de la part de la Région Emilie-Romagne, en tant que collectivité territoriale non-profit, ne nécessite pas votre accord.

2. Source des données personnelles

La collecte de vos données personnelles est effectuée en enregistrant les données que vous avez fournies, en tant qu'intéressé, au moment de la réception du formulaire pour la participation à l'appel à candidature.

3. Finalités du traitement des données

Les données personnelles sont traitées afin de pouvoir assigner le soutien régional aux titulaires d'une maîtrise résidant à l'étranger pour la participation à des masters organisés par les Universités qui ont leur siège dans la Région Emilie-Romagne au cours de l'année scolaire 2013/14.

Pour garantir l'efficacité du service, nous vous informons également que les données pourraient être utilisées pour effectuer des essais techniques d'évaluation du système.

4. Modalités du traitement des données

Selon les finalités décrites, le traitement des données est effectué par des outils manuels, informatiques et télématiques avec des logiques strictement liées aux finalités ci-dessus et, de toute manière, de façon à garantir la protection et la confidentialité de ces données.

Une fois l'objectif atteint, les données seront effacées ou transformées en forme anonyme.

5. Le traitement des données est facultatif

La transmission des données personnelles est facultative, mais dans ce cas, il ne sera pas possible de procéder aux finalités du point 3 ("Finalités du traitement des données").

6. Catégories de personnes auxquels les données peuvent être communiquées ou qui peuvent y avoir accès en tant que Responsables ou personnels habilités.

Vos données personnelles peuvent être connues uniquement par les opérateurs du Service Politiques Européennes et Relations internationales et du Service Gestion de la Dépense Régionale de la Région Emilie-Romagne, qui ont été nommés "chargés du traitement des données".

Uniquement pour les finalités prévues au paragraphe 3 ("Finalités du traitement des données"), les données peuvent être accessibles aux sociétés tierces qui fournissent des services pour la Région Emilie-Romagne qui auront désigné au préalable des Responsables du traitement de données et qui auront garanti un niveau de protection équivalent. Certaines des données personnelles que vous avez communiquées à la Région Emilie-Romagne, conformément à l'art. 18 du décret du 22 juin 2012 n.83 (converti par la loi 7 août 2012 n.134) sont publiées sur le site de la Région. Notamment, conformément à la même législation, dans le cas d'avantages économiques, sont publiés:

a) le nom de la société ou du bénéficiaire et ses données fiscales;

- b) le montant;
- c) la réglementation ou le titre sur lequel est basée l'assignation;
- d) le bureau et le fonctionnaire ou le dirigeant responsable de ce service administratif ;
- e) le modalités suivies pour le choix du bénéficiaire ;
- f) le lien au projet sélectionné, à votre CV (si vous avez été choisi) le contrat et le chapitre de la prestation, de la fourniture ou du service.

7. Droits de l'Intéressé

Nous vous informons que la réglementation en matière de protection des données personnelles confère aux Intéressés la possibilité d'exercer des droits spécifiques, conformément à l'art. 7 du "Code" reproduit ci-dessous:

- 1. L'Intéressé a droit d'obtenir la confirmation de l'existence de données personnelles qui le concernent, même si elles n'ont pas encore été enregistrées.
- 2. L'Intéressé a droit d'obtenir l'indication:
 - a) de l'origine de ses données personnelles;
 - b) des finalités et des modalités du traitement ;
 - c) de la logique appliquée dans le cas de traitement par des outils électroniques;
 - d) des détails d'identification du titulaire, des responsables et du représentant désigné conformément à l'art. 5, alinéa 2;
 - e) des sujets et des catégories de sujets auxquels ses données personnelles peuvent être communiquées ou qui peuvent en avoir accès en qualité de représentant désigné dans le territoire de l'Etat, de responsables ou de chargés des données.
- 3. L'Intéressé a droit d'obtenir:
 - a) la mise à jour, la rectification ou, si besoin, l'intégration de données;
 - b) l'effacement, la transformation en forme anonyme ou le blocage des données traitées en violation de la loi, y compris celles qui n'ont pas besoin d'être conservées selon les objectifs pour lesquels les données ont été collectées ou traitées;
 - c) l'attestation que les opérations citées aux lettres a) et b) ont été portées à la connaissance, y compris pour leur contenu, à ceux à qui les données ont été communiquées ou diffusées, sauf au cas où ceci se révèle impossible ou nécessite des moyens manifestement disproportionnés par rapport aux droits protégés.
- 4. L'Intéressé a droit de s'opposer, en totalité ou en partie :
 - a) pour des raisons légitimes au traitement des données qui le concernent, bien que pertinentes au vu de l'objectif de la collecte;
 - b) au traitement des données qui le concernent à des fins publicitaires ou de vente directe ou pour des études de marchés ou de communication commerciale.

8. Titulaire et Responsables du traitement des données

Le Titulaire du traitement des données personnelles dont il s'agit dans cette note d'information est la Région Emilie-Romagne, qui a son siège à Bologne, Viale Aldo Moro n. 52, Code Postal 40127. La Région Emilie-Romagne a désigné comme Responsable du traitement des données personnelles le Responsable du Service Politiques Européennes et Relations Internationales. La même personne est également responsable du contrôle, dans le cas où l'Intéressé veuille exercer les droits ci-dessus.

Afin de simplifier les modalités de transmission et réduire les temps pour le contrôle, vous êtes invités à présenter les demandes décrites dans le paragraphe ci-dessus, à Regione Emilia-Romagna, Ufficio per le

CETTE TRADUCTION A UN BUT SEULEMENT EXPLICATIF.
LE TEXTE OFFICIEL DE L'APPEL À CANDIDATURE EST CELUI APPROUVÉ AVEC DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL REGIONAL N. 233/2014

relazioni con il pubblico (Urp: Service Relations avec le Publique),
par courrier ou en se rendant personnellement au guichet URP.
L'Urp est ouvert du lundi au vendredi Viale Aldo Moro 52, 40127
Bologna (Italie): téléphone 800-662200, fax 051-527.5360, e-mail
urp@regione.emilia-romagna.it.
Les demandes concernant l'art.7 du Code alinéas 1 et 2 peuvent être
faites même à l'oral.

Annexe 2

INDICATIONS TECHNIQUES

Modalités de présentation de la demande

Cet appel à candidature prévoit 3 modalités de présentation de la demande, l'une étant alternative aux autres (il faut donc choisir **une seule** modalité).

La **première** est l'envoi par fax. Il faut OBLIGATOIREMENT joindre à la demande une copie de la pièce d'identité de demandeur. Rien d'autre ne doit être envoyé.

La **deuxième** est l'envoi de la demande, scannée et enregistrée en pdf (d'autres formats ne sont pas acceptés) à l'adresse mail consulta@regione.emilia-romagna.it. Il faut OBLIGATOIREMENT joindre à la demande une copie de la pièce d'identité de demandeur.

Il revient aux demandeurs de s'assurer de la bonne réception de la demande par les bureaux compétents.

L'original de la demande devra ensuite être envoyé, avant le 5 juin 2014, en lettre recommandée. Si l'original n'est pas envoyé la candidature sera exclue.

La **troisième** est l'envoi du fichier de la demande signé par signature électronique certifiée. Pour tout renseignement supplémentaire sur la signature et courriers électroniques certifiés, il est possible de se rendre sur le site www.digitpa.gov.it.

Pour les résidents à l'étranger, il est possible d'acheter la « signature électronique à distance » par l'un des certificateurs agréés (voir <http://www.digitpa.gov.it/firma-elettronica/firma-remota>).

Le Courrier électronique Certifié (PEC) est un système de courrier électronique dans lequel l'utilisateur peut obtenir une attestation d'envoi et de réception de la documentation électronique avec une valeur légale. La liste des sujets agréés est disponible à cette adresse : http://www.digitpa.gov.it/pec_elenco_gestori.

Nous vous prions de faire attention aux modalités de rédaction et de présentation des demandes : les demandes non signées ou envoyées incorrectement ne seront pas prises en considération.

Courrier électronique

Dans la demande de participation à l'appel à candidature, nous vous prions de bien vouloir indiquer une adresse mail, normale ou certifié, qui sera utilisé pour toute communication dans les phases de sélection.

L'envoi par courrier électronique permettra de rendre les communications plus simples et plus rapides.

Critères d'évaluation

Note de Maîtrise

La note obtenue à la Maîtrise sera prise en considération. Si elle n'est pas indiquée, le point attribué sera 0.

Attestation de connaissance de la langue italienne

Des attestations délivrées par des organismes de formation italiens ou étrangers seront pris en considération. Les points seront attribués conformément au *Cadre Européen Commun de référence pour les langues*.

D'autres cours universitaires inclus dans le CV

Les points seront attribués conformément à ce qui est écrit dans le curriculum vitae, obligatoirement joint à la demande.

Inscription au master et aux éventuels examens d'admission

Les procédures d'inscription au master et aux éventuels examens d'admission sont à la charge du demandeur. Des places supplémentaires ou des procédures alternatives à celles organisées par les Universités ne sont pas prévues.

Délais

L'exclusion de la demande sera communiquée avant le 15 juin. La communication de l'attribution de la subvention sera faite avant le 15 juillet.

Per toute doute ou éclaircissement, les bureaux de la Région restent à votre disposition.